

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 16 décembre 2025

DS25-029
25CHAL01 Maîtrise d'Oeuvre pour réseaux de chaleur – Lot 2 Châtenoy-le-Royal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L2123-1 et suivants,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant la publication au Bulletin Officiel des Annonces de Marches Publics d'un avis d'appel public à la concurrence arrêté le 6 novembre 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 8 décembre 2025 à 9h00,
Considérant les huit offres reçues,
Considérant le rapport d'analyse des offres,
Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle du groupement d'opérateurs économiques coordonné par la SARL OUDOT INGENIERIE,

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le marché 25CHAL01 Maîtrise d'œuvre pour réseaux de chaleur – Lot 2 Châtenoy-le-Royal au groupement d'opérateurs économiques constitué par la SARL Oudot Ingénierie, la SAS CD²L et le cabinet Bessard Architectes coordonné par la SARL OUDOT INGENIERIE sis 15 rue du Pranet - ZAC du Velard 71370 OUROUX-sur-SAÔNE, SIRET 751 961 368 00022, pour un montant de 104 500,00 euros hors taxe.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

